



ETUDE AOM VALLEE DE L'ARIEGE PRISE DE COMPETENCE MOBILITE

COMITÉ DE PILOTAGE N°2 DU 7 DÉCEMBRE 2020



Groupement : **Iter/ Calia Conseils**



Sommaire

- Rappel du contexte et des objectifs de la mission – Etude AOM
- Un contexte législatif favorable à la réflexion d'une prise de compétence mobilité (dite AOM)
- Les enjeux et projet mobilité du territoire SCoT / EPCI membres
- Les scénarii de gouvernance de la compétence Mobilité - AOM

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Un Plan Global de Déplacements SCoT ambitieux

- L'étude AOM découle d'une des 24 actions, qui relèvent de nombreuses thématiques : **transport collectif, vélo, marche à pied, ou encore covoiturage.**
- Un PGD nécessitant un important travail partenarial.
- Un plan estimé entre 1,5 et 2,5M€/ an de coût de fonctionnement et dont la section d'investissement doit encore être précisée (notamment PEM).



Nécessité de s'interroger sur la structure de gouvernance la plus pertinente pour déployer ce plan d'actions



UN CONTEXTE LÉGISLATIF FAVORABLE À LA RÉFLEXION D'UNE PRISE DE COMPÉTENCE

Les axes majeurs de la LOM

Permettre à tous de se déplacer

Proposer des offres adaptées à chaque territoire sur l'ensemble du territoire métropolitain

La mobilité au cœur du dialogue social des entreprises

Accès plus facile à l'information

Mobilités au quotidien

Investissements transports par l'Etat

Financements et appels à projets

Développement du vélo et du covoiturage

Régulation des offres de plateformes

Transition vers une mobilité plus propre

-37,5% d'émission CO2 en 2030

2040 : fin de commercialisation des véhicules à énergie fossile

Accompagnement / contraintes pour la transition du parc

Zones à faible émission

"Proposer des offres adaptées à chaque territoire" : comment ?

Un des objectifs principaux de la LOM est de doter tout le territoire métropolitain d'une Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) compétente sur son "ressort territorial".

Afin de doter tout le territoire national d'une AOM, la LOM donne la possibilité à chaque intercommunalité de prendre unilatéralement cette compétence. Néanmoins, cette décision doit être prise au plus tard le 31 mars 2021.

A terme, le paysage institutionnel en matière de gouvernance mobilité - AOM - sera le suivant :

- AOM de droit : Métropole, Communautés Urbaine et d'Agglomération, Syndicat Loi SRU.
- Les Communautés de communes ou leur regroupement (Syndicats de mobilités de type SCoT/ PETR / PNR ou SM de Transports) si décision prise avant le 31 Mars 2021
- Les Régions sur les périmètres non dotés d'une AOM locale.

Que signifie devenir AOM ?

La LOM est venue préciser les attributions d'une AOM en les élargissant à l'ensemble de champs recouverts par la mobilité.

Organiser des services de transports publics

Service régulier

Service à la demande

Service de transport scolaire

Organiser ou contribuer au développement des modes alternatifs

Mobilité actives

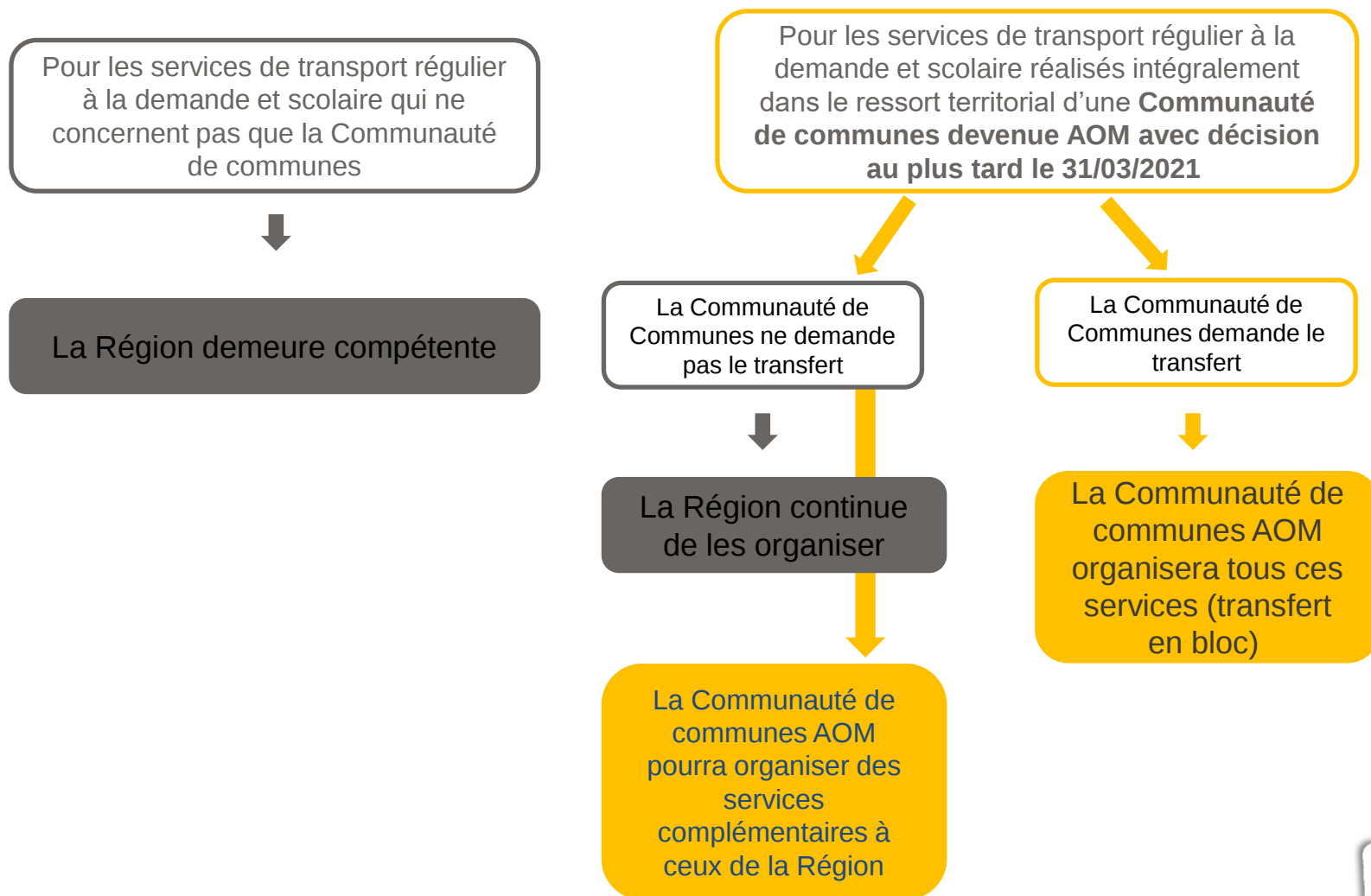
Mobilité partagée : covoiturage/
autopartage

Mobilité solidaire

Assurer en parallèle, la planification, le suivi et l'évaluation de la politique mobilité

La LOM précise qu'une AOM est compétente sur l'ensemble de ces attributions (compétence non sécable) mais n'est pas dans l'obligation d'organiser tous les services. Il s'agit donc d'une compétence globale qui s'exerce à la carte.

AOM et services existants



Si demande de transfert des services assurés par la Région aux CC nouvellement AOM

Idées	Ce que dit la loi et confirmé par les notes MTE-DGTM, AGIR, GART National, ADCF, ...
<i>"Les transports scolaires sont transférés automatiquement si la CC prend la compétence AOM"</i>	Le transfert des services de transports existants peut se faire si (et uniquement si) la nouvelle AOM en fait la demande, et ce pour tous les services internes en même temps (TAD, LR, Scolaires). En cas de demande de transfert des services, celui-ci se réalise dans un délai convenu avec la Région (négociation) <u>et non un délai imposé.</u>
<i>"La CC n'aurait pas les moyens d'assumer les transports scolaires si cette dernière en demanderait le transfert"</i>	Le transfert est assorti d'un transfert de ressources basé sur l'évaluation du coût des services. Une instance d'arbitrage peut être mobilisée en cas de désaccord entre les acteurs CC - Région. Le transfert de ressources est stable dans le temps.

Quelles ressources offertes aux AOM pour financer leur politique de mobilité ?

La LOM n'est pas venue bouleverser le modèle économique du financement de la mobilité puisqu'elle réaffirme les dispositifs déjà existants :

- Les financements transférés en lien avec le transfert des services de transports régionaux (non urbains et scolaires) ou urbains s'ils ont lieu.
- Le Versement Mobilité (VM) finance la politique de mobilité de l'AOM. Il est prélevé sur la masse salariale (salaires bruts) des **entreprises et administrations de plus de 11 salariés** du ressort territorial.

La LOM précise néanmoins trois nouveautés par rapport à la situation actuelle :

- Pour recourir au Versement Mobilité, l'AOM est dans l'obligation de mettre en œuvre un service régulier de transport public.
- Le VM peut désormais financer l'ensemble des services/ investissements de mobilités relevant des compétences de l'AOM.
- Une modularité du taux de VM dans le cas d'une Syndicat mixte des Mobilités - AOM.
- **La Région, bien qu'AOM, ne peut pas prélever de VM.**

Quel lien prévu entre AOM ?

La LOM est venue créer un cadre partenarial plus précis en créant deux dispositifs :

1. Contrat opérationnel de mobilité : **piloté par la Région** en tant qu'AOM régional et chef de file, ces contrats ont vocation, à **l'échelle d'un périmètre de "bassin de mobilité" composé d'un ou plusieurs EPCI**, de définir entre AOM les actions communes, les modalités de coordination, et les résultats attendus. Dans cette configuration, **les nouvelle AOM seront donc des partenaires majeurs de l'action régionale.**
2. Comité de partenaire : Chaque AOM devra créer cette instance regroupant a minima **représentants des employeurs et des usagers/ habitants**. Ce nouveau comité doit être consulté pour avis avant toute modification importante de l'offre de mobilité, de la politique de mobilité mais aussi avant instauration du versement mobilité ou l'évolution de son taux.

La Région Occitanie a mis en place en plus :

- un GART Occitanie regroupant les différentes AOM existantes sur son périmètre (Métropoles, Communautés urbaines et d'Agglomération),
- un Comité Départemental des Mobilités par Département, sorte d'instance d'informations et de concertation ouverte aux acteurs locaux.

LES QUESTIONS QUI SE POSE AVANT L'ÉCHÉANCE DU 31/03/2021 ?

La Région ayant engagé en interne, les premières réflexions sur la définition des "périmètres de Mobilité" régionaux :

- quelles modalités collaboratives de partage de ces travaux, pourraient-être retenus en Ariège ? (Rétroplanning 2021 au regard de l'échéance du 31/03/2021)
- l'Etat, les SM PNR / PETR et SCoT seront-ils associés et consultés au-déla de l'AOM Agglo et du Département de l'Ariège ?
- quelles modalités d'association des EPCI non AOM et autres partenaires éventuels, aux contrats de mobilités demain ? Comité des partenaires ?

Que se passe t'il si les CC ne prennent pas la compétence Mobilité - AOM ?

La CC n'a pas décidé de prendre la compétence avant le 31/03/2021



La Région devient AOM locale par substitution de la CC à compter du **1^{er} juillet 2021** et plusieurs leviers d'actions ne sont donc plus mobilisables pour l'EPCI seule :

- L'instauration du Versement mobilité
- L'organisation des services réguliers de transport et de mobilité
- Être partie prenante au contrat opérationnel de mobilité conclu à l'échelle du bassin de mobilité
- Bénéficier des dispositifs d'accompagnement (notamment financier) visant les AOM par l'Etat notamment.

Toutefois la CC est habilitée à **conduire des actions de soutien dans le domaine de la mobilité** en s'appuyant sur d'autres compétences communautaires (« Aménagement », « Voirie » et « Action Sociale »)

De plus, les CC devront demander des délégations de compétence à la Région pour organiser un ou plusieurs services de mobilité (exemple : Navette urbaine, TAD, service vélo, ...)

Cas possibles pour devenir AOM (« réversibilité ») après le 01/07/2021 :

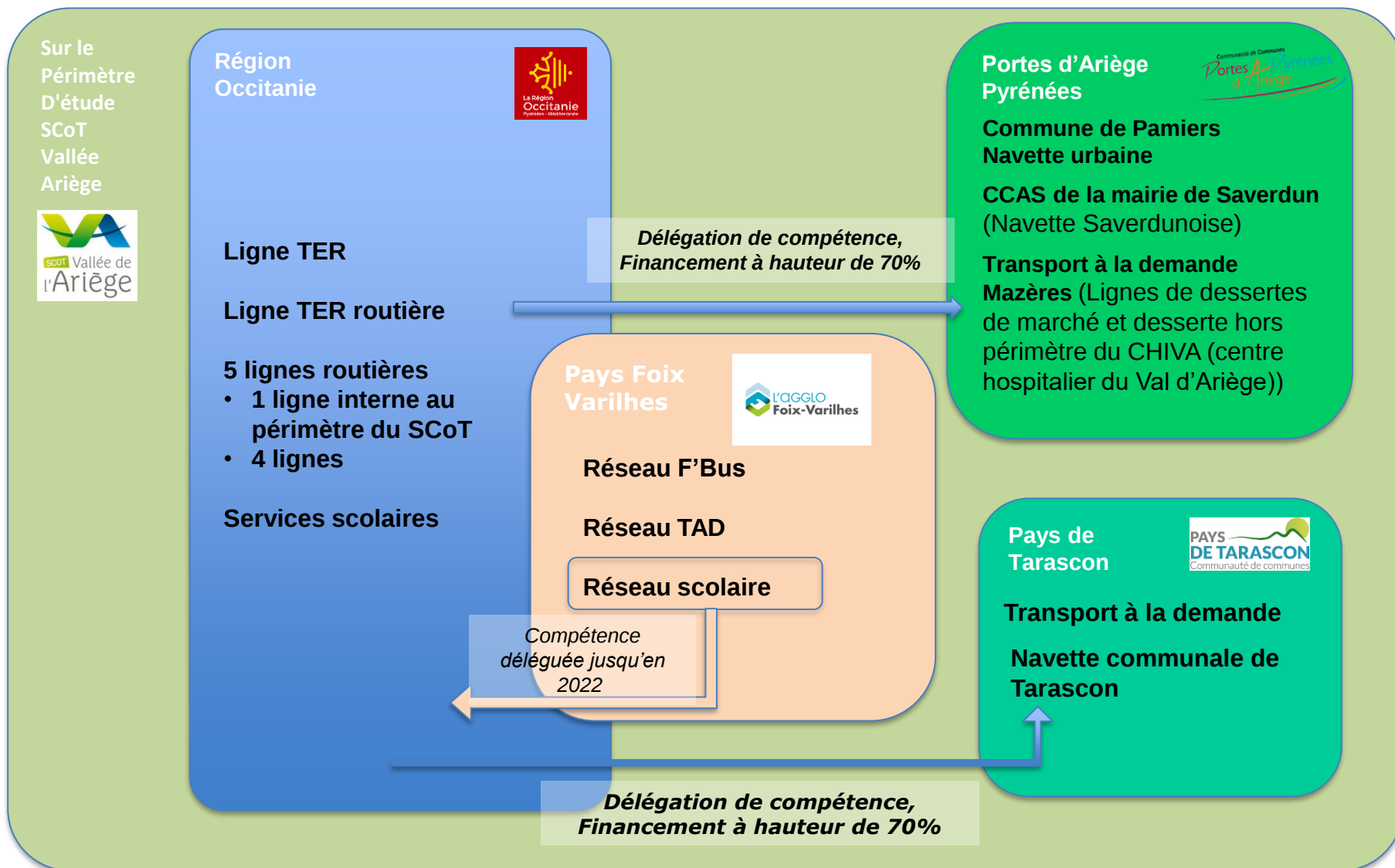
Création ou adhésion à un syndicat mixte* doté de la compétence en matière de mobilité - AOM

Fusion avec une autre Communauté de communes ou Agglo ayant la compétence AOM

** Possibilité confirmée par le MTE-DGITM, l'ADCF, GART, AGIR, Fédération nationale des SCoT, ...*

LES ENJEUX ET PROJET MOBILITÉ DU TERRITOIRE

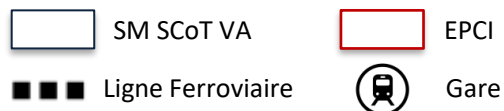
Schéma de la gouvernance actuelle sur le territoire



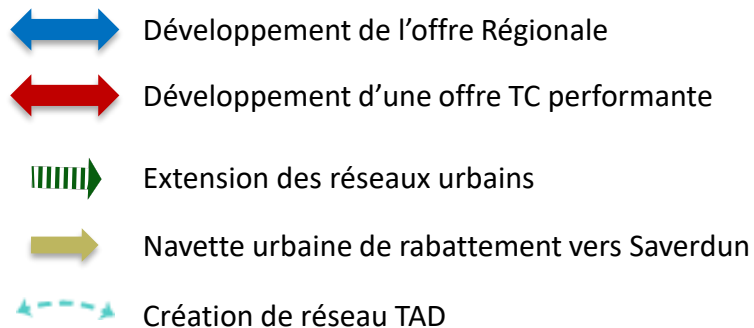
Des démarches déjà engagées à l'échelle de territoire et portées par de multiples acteurs

Démarches	Objectifs	Porteurs
Plan Vélo	Identifier une politique cyclable à l'échelle du bassin de vie de la vallée de l'Ariège	Etude : Syndicat SCoT VA Mise en œuvre à identifier, importance des gestionnaires de voirie : Département, EPCI, Communes.
Etude PEM	Etudier le potentiel pour aménager trois gares TER en véritables pôles d'échanges multimodaux (PEM)	Etude : animation par le SM SCoT, inscrite par dans le Plan Régional et réalisée par l'ARAC Occitanie
Desserte des ZAE-ZaCom	Prendre en compte la desserte des ZAE-ZaCom par des transports alternatifs à la voiture individuelle	AOM : Région, CA Pays Foix-Varilhes. SM SCoT VA en tant que porteur d'études sur la mobilité
Démarches Bourg-Centre - ACV/ORT + ANRU + Petite Ville de demain	Meilleure coordination entre les politiques de mobilité et les autres politiques urbaines	Communes, Intercommunalités
Plan Local de Mobilité	Mieux penser la place de la voiture et le partage de l'espace public	Communes, Intercommunalités

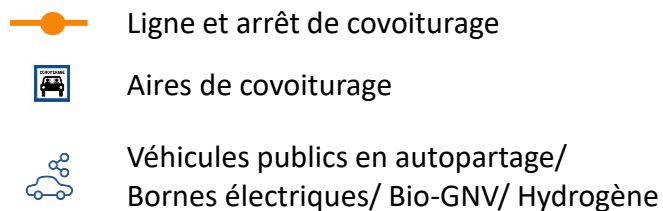
Le projet de mobilité défini dans le PGD SCoT



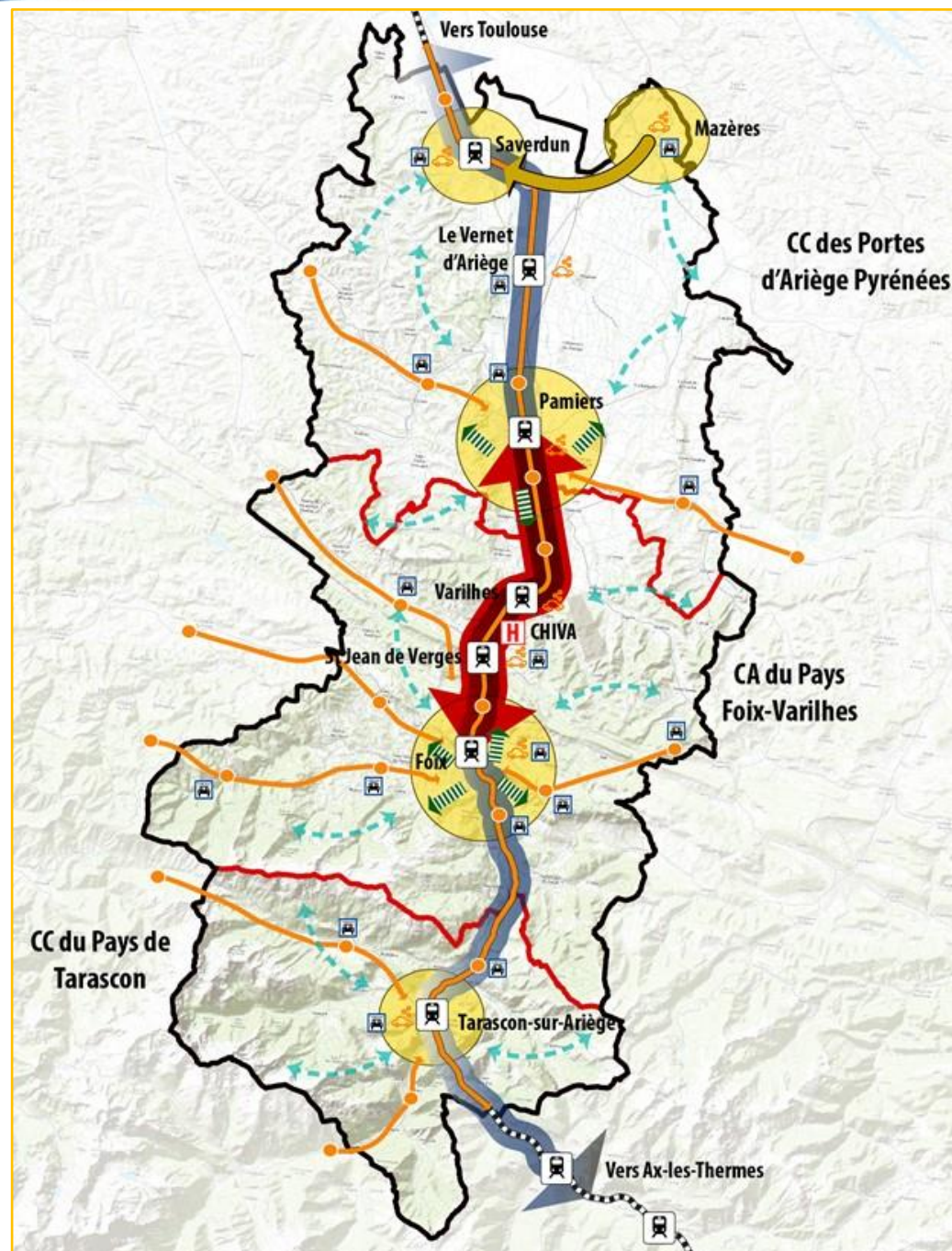
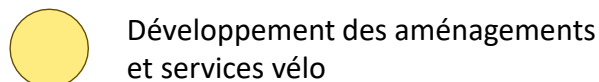
Transports en commun



Voitures partagées



Modes actifs



Les projets mobilités envisagés par la Région Occitanie

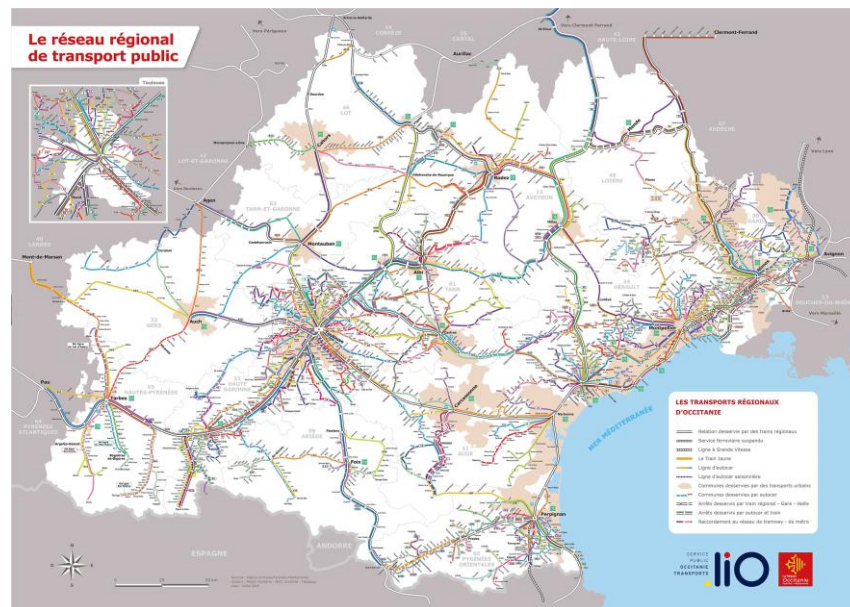
Les principaux projets de la Région Occitanie (liste non exhaustive).

Aujourd'hui la Région participe à l'offre de mobilité actuelle:

- directement en organisant :
 - le réseau liO interurbain mais satisfaisant principalement les besoins scolaires,
 - le réseau scolaire.
- Indirectement, en participant à hauteur de 70% du financement des transports à la demande.

Demain, la Région Occitanie souhaite :

- améliorer l'offre liO en l'orientant davantage vers les actifs en passant de 2AR à 4AR quotidiens (mais pas de lignes supplémentaires à venir en Ariège à court ou moyen terme).
- uniformiser la gamme tarifaire à l'échelon régional.
- s'appuyer sur les territoires (comme des EPCI / Communes/Département) pour déployer une stratégie vélo à l'échelle régionale.
- s'appuyer sur des démarches d'expérimentation de covoiturage
- développer la mobilité inclusive, par un partenariat avec Witmoov.



Les portages envisageables en fonction des compétences actuelles

Leviers concernés	Actions économiquement dimensionnantes	Approche des coûts		Portage envisageable avec les compétences actuelles
		Investissement	Fonctionnement/ an	
Mieux coordonner l'offre de mobilité	Plateforme d'information	6K€/ Borne	Service SIG	
	Agence de mobilité	Local	90K€ à 280K€	 ?
	3 PEM	Local	À déterminer	     ?
Organiser et développer les Transports en commun	Réseau F'Bus		240 à 900K€	
	Réseau Navettes Agglo de Pamiers		110 à 290K€	  ?
	Réseau Saverdun jusqu'à Mazères		85K€ à 250K€	  ?
	TAD Tarascon en service régulier		A étudier	 
	Renfort de l'offre régionale		A étudier	     ?
Accompagner la transformation des usages de la voiture	Aire de covoiturage	3K€/ place		    ?
	Autostop et ligne dynamique de covoiturage	25 à 150K€	20K€ à 50K€	     ?
	Service d'autopartage	30K€ à 50K€		    ?
	Développement véhicules moins polluants	10K€ à 15K€/Bn		     ?
Favoriser la pratique des modes actifs	Itinéraires cyclables	A étudier		    ?
	Service vélos		60K€ et 330K€	     ?
	Circulation/ stationnement	A étudier	A étudier	Communes    

En synthèse

Le Projet mobilité SCoT validé par les EPCI membres et les partenaires dans le cadre du Plan Global de Déplacements nécessite :

- d'interroger la gouvernance la plus pertinente **pour être en mesure de déployer ces multiples actions** en cohérence avec les autres politiques publiques, adaptées aux besoins garantissant une certaine proximité,
- d'interroger, en parallèle, **les capacités des acteurs présents sur le territoire d'assumer économiquement ce projet ambitieux** mais nécessaire pour répondre aux objectifs du PGD SCoT et de ses EPCI membres.

LES SCÉNARIOS DE GOUVERNANCE

Les scénarii de gouvernance, réalisables

Ces scénarii ont été élaborés selon les principes suivants :

- Sur la base des scénarii juridiquement réalisables (retour Benchmarking), un choix politique des 3EPCI membres du SM SCoT a été fait d'approfondir trois scénarii qui étaient politiquement envisageables,
- Ces scénarii répondent donc à une cohérence territoriale peuvent être adaptés à un projet politique,
- Chaque scénario fait l'objet d'une analyse multicritère en fonction d'une cohérence avec le projet de mobilité, la relation avec la Région en tant qu'AOM régionale et acteur déterminant dans la démarche, et les relations entre les membres du Syndicat SCoT, l'Etat, le Département de l'Ariège...



L'objectif du comité de Pilotage de l'étude est d'échanger sur le scénario à approfondir techniquement et financièrement.

Les scénarii souhaitables et envisageables

Scénario fil de l'eau :

Agir avec la seule AOM
Agglo Foix-Varilhes

La Région Occitanie reste
AOM sur le périmètre des 2
autres CC

Le Département est quelque
peu absent de ces
dynamiques Mobilité hors
gestion Voiries.

MAINTIEN DE LA SITUATION ACTUELLE



Scénario 2

Agir avec une AOM à
l'échelle du Syndicat de
SCoT ou Syndicat Mixte de
Mobilité - AOM
dès le 31/03/2021

En appui de la Région
Occitanie

Convention de partenariat
avec le Département



Scénario 3 à construire en deux étapes

1ère étape :

Agir avec l'AOM Agglo Foix-
Varilhes

et les 2 CC en AO de second
rang de la Région Occitanie
au 31/03/2021



2ème étape :

Agir avec une AOM
unique
à l'échelle du Syndicat de
SCoT ou Syndicat Mixte
de Mobilité - AOM à
moyen terme

En appui de la Région
Occitanie
Convention de
partenariat avec le
Département

Scénario fil de l'eau : Agir avec la seule AOM Agglo de Foix



Cadrage juridique

Aucune incidence particulière

Si souhaité par l'AOM Agglo Foix-Varilhes, mise en place d'un versement mobilité d'ici 2022.

Cadrage technique

Un scénario qui maintient la situation actuelle avec néanmoins des moyens financiers supplémentaires pour agir sur :
l'extension réseau TC, lien avec CHIVA, les réseaux cyclables,
...

Action en cours de déploiement au niveau de l'Agglo: création d'un poste en charge de la politique de mobilité et lancement d'un Plan de Mobilité simplifié propre à l'Agglo en 2021

Cadrage économique

Versement mobilité dans le cas d'une mise en place au taux maximal:

- Agglo Foix-Varilhes : **1 680 000 €** au taux de 0,8%
- CC PAP : **nul**
- CC du Pays Tarasconnais : **nul**

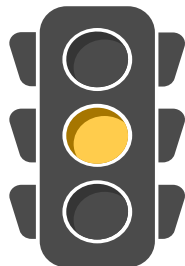
Les portages envisageables en fonction des compétences actuelles

Leviers concernés	Actions économiquement dimensionnantes	Approche des coûts	
		Investissement	Fonctionnement/ an
Mieux coordonner l'offre de mobilité	Plateforme d'information	6K€/ Borne	Service SIG
	Agence de mobilité	Local	90K€ à 280K€
	Aménagement des PEM	Local	En cours (Etude PEM)
Organiser et développer les Transports en commun	Réseau F'Bus		240 à 900K€
	Réseau Pamiers		110 à 290K€
	Réseau Saverdun jusqu'à Mazères		85K€ à 250K€
	TAD Tarascon en service régulier		A étudier
	Renfort de l'offre régionale		A étudier
Accompagner la transformation des usages de la voiture	Aire de covoiturage	3K€/ place	
	Autostop et ligne dynamique de covoiturage	25 à 150K€	20K€ à 50K€
	Service d'autopartage	30K€ à 50K€	
	Développement véhicules moins polluants	10K€ à 15K€/Bn	
Favoriser la pratique des modes actifs	Itinéraires cyclables	A étudier	
	Service vélos		60K€ et 330K€
	Circulation/ stationnement	A étudier	A étudier

Un scénario qui permet de déployer certaines actions du plan global mais centré sur le seul périmètre de Foix Varilhes.

Le reste des actions nécessitent des délégations de compétence.

Scénario fil de l'eau : Agir avec la seule AOM Agglo de Foix



MENACES

Projet de mobilité

Dépendance de la CC PAP et de la CCPT à la politique régionale en matière de mobilités dans le cadre du comité de partenaire et du contrat opérationnel de mobilité. Dans le cadre de la navette de Saverdun, demande de délégation de compétence à la Région.

Relation avec la Région

La Région devient AOM sur le territoire de la CC PAP et de la CC PT sans garantie de mise en œuvre d'action adaptée aux territoires. Pour rappel, la Région n'a pas la capacité de prélever de Versement Mobilité.

Relation institutionnelle

Seule la CA PFV sera membre de droit du contrat opérationnel de la mobilité sur le bassin défini par la Région. Dans ce cadre, aucune garantie que les autres membres et/ ou le syndicat soient invités pour porter les projets locaux.

OPPORTUNITES

Possibilité d'un soutien financier/ d'ingénierie de la Région pour la mise en place d'actions de mobilité sur les CC non AOM

Relation partenariale à créer avec la Région dans une atmosphère collaborative

Scénario fil de l'eau : Agir avec la seule AOM Agglo de Foix

Les questions que ce scénario pose ?

Pour la Région :

- Le périmètre du SCoT/EPCI membres est-il considéré à l'échelle régionale comme un **bassin de mobilité** au sens des contrats opérationnels de mobilité ? (cf. réunion du 30/10/2020)
- Dans ce cas, est-il envisagé du côté de la Région d'associer à ce contrat opérationnel de la mobilité les EPCI non AOM ainsi que le Syndicat SCoT Vallée de l'Ariège porteur de l'animation de la Politique Mobilité / PGD SCoT ?
- Quelles seraient les capacités économiques et techniques de la Région en tant qu'AOM locale de déployer le Plan Global de Déplacements SCoT à l'échelle des EPCI non AOM (sans possibilité de prélèvement VM supplémentaire) ? Et dans quel calendrier de mise en œuvre (retroplanning PGD) ?
 - Concrètement, quelles seraient les possibilités de délégation de compétence pour **l'amélioration/ extension des navettes urbaines de Pamiers sur le reste de l'Agglo (St Jean du F./La Tour du Crieu), Saverdun** ?
 - Concrètement, quels sont les projets d'amélioration ou de création des lignes liO (ex. : **Mazères <> PEM de Saverdun par exemple** ?) sur le périmètre du Syndicat SCoT.

Scénario 2 :

Agir avec une AOM à l'échelle du syndicat mixte dès le 31/03/2021



Cadrage juridique

Délibération des CC demandant à la Région le transfert de compétence avant le 31/03/2021. Les conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

En parallèle, délibération des CC et de la CA portant transfert de la compétence organisation de la mobilité au Syndicat de SCoT ou Syndicat mixte des mobilités créé en propre dédié aux Transports (**Syndicat à ne pas confondre avec un Syndicat Loi SRU**).

Le Préfet prend simultanément les arrêtés dont l'effet est au plus tard le 1^{er} juillet 2021.

Possibilité de demander le transfert des services à la Région

Mise en place du versement mobilité si souhaité dès 2022.

Cadrage technique

Un scénario qui dote le territoire de la vallée de l'Ariège d'une organe décisionnaire majeur pour déployer une offre de mobilité du niveau de l'ambition du PGD et cohérente avec les objectifs du SCoT et du PCAET.

Dans une variante possible, la présence de la Région comme membres à part entière constitue une avancée déterminante dans la gouvernance d'une mobilité locale.

Cadrage économique

Versement mobilité :

Syndicat des mobilités : **3 105 000 €** au taux maximal de 0,8% répartis :

- CA Foix Varilhes : **1 680 000 €**
- CC PAP : **1 250 000 €**
- CC du Pays Tarasconnais : **175 000 €**

Les portages envisageables en fonction des compétences actuelles

Leviers concernés	Actions économiquement dimensionnantes	Approche des coûts	
		Investissement	Fonctionnement/ an
Mieux coordonner l'offre de mobilité	Plateforme d'information	6K€/ Borne	Service SIG
	Agence de mobilité	Local	90K€ à 280K€
	Aménagement des PEM		
Organiser et développer les Transports en commun	Réseau F'Bus		240 à 900K€
	Réseau Pamiers		110 à 290K€
	Réseau Saverdun jusqu'à Mazères		85K€ à 250K€
	TAD Tarascon en service régulier		A étudier
	Renfort de l'offre régionale		A étudier
Accompagner la transformation des usages de la voiture	Aire de covoiturage	3K€/ place	
	Autostop et ligne dynamique de covoiturage	25 à 150K€	20K€ à 50K€
	Service d'autopartage	30K€ à 50K€	
	Développement véhicules moins polluants	10K€ à 15K€/Bn	
Favoriser la pratique des modes actifs	Itinéraires cyclables	A étudier	
	Service vélos		60K€ et 330K€
	Circulation/ stationnement	A étudier	A étudier

Un scénario qui permet d'envisager le déploiement de la totalité des actions initialement envisagées dans une stratégie cohérente avec les partenaires du territoire.

Scénario 2 :

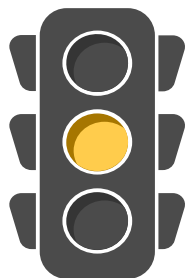
Agir avec une AOM à l'échelle du syndicat mixte dès le 31/03/2021



Projet de mobilité

Relation avec la Région

Relation institutionnelle

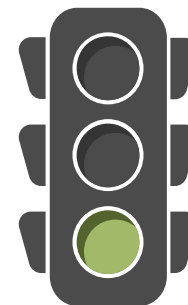


MENACES

Une culture « mobilité » encore trop jeune pour assumer cette prise de compétence en commun à relativiser compte tenu du retour d'expérience de certains syndicats ayant pris la compétence (Lunevillois). Difficulté d'instaurer un VM en 2021 au regard du contexte de crise actuelle.

Un partenaire régional peu favorable à cette initiative.

Contribution différenciée des EPCI au projet de mobilités au regard du tissu économique



OPPORTUNITES

Avoir une structure de gouvernance cohérente pour déployer les services
Décider des services à organiser et/ou à soutenir via un taux possible de VM plus fort sur l'ensemble du territoire.

Acteur de la mobilité reconnu et légitime au niveau du bassin de mobilité et dans le contrat opérationnel de mobilité

Développement d'une ingénierie commune en charge de la politique mobilité sur l'ensemble du périmètre du Syndicat dont CA PFV.

Scénario 2 : Agir avec une AOM à l'échelle du syndicat mixte dès le 31/03/2021 - Les questions que ce scénario pose ?

Pour la Région Occitanie :

- Quel partenariat/ collaboration envisagé(e)s avec ce Syndicat de Mobilité - AOM pour compléter la gamme des services déjà existants ?

Pour l'Etat :

- Quel accompagnement technique et juridique pourrait-être proposé pour garantir la réussite de ce projet de gouvernance des mobilités en territoire rural ?
- Quel partenariat conseilleriez-vous entre l'AOM locale, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège ?

Scénario 3 en 2 temporalités :

1^{ère} étape: Agir avec l'AOM de Foix et les 2 CdC en AO2 de la Région



Cadrage juridique

Aucune incidence particulière sur l'AOM de Foix à l'exception de la mise en place d'un Versement mobilité si souhaité.

Mise en place d'un conventionnement cadrant l'ensemble des missions entre la Région et les communautés de communes PAP et du Pays Tarasconnais dans le cadre d'une délégation de compétence

Cadrage technique

Un scénario qui ajoute à la situation fil de l'eau, une stratégie de contractualisation avec la Région pour la CC PAP et la CC du Pays du Tarasconnais pour déployer une offre TAD cohérente.

Cadrage économique

Versement mobilité :

- CA Foix Varilhes : **1 680 000 €** au taux de 0,8%
- CC PAP : co-financement possible de la Région
- CC du Pays Tarasconnais : co-financement possible de la Région

Les portages envisageables en fonction des compétences actuelles

Leviers concernés	Actions économiquement dimensionnantes	Approche des coûts	
		Investissement	Fonctionnement/ an
Mieux coordonner l'offre de mobilité	Plateforme d'information	6K€/ Borne	Service SIG
	Agence de mobilité	Local	90K€ à 280K€
	Aménagement des PEM		
	Réseau F'Bus		240 à 900K€
Organiser et développer les Transports en commun	Réseau Pamiers		110 à 290K€
	Réseau Saverdun jusqu'à Mazères		85K€ à 250K€
	TAD Tarascon en service régulier		A étudier
	Renfort de l'offre régionale		A étudier
Accompagner la transformation des usages de la voiture	Aire de covoiturage	3K€/ place	
	Autostop et ligne dynamique de covoiturage	25 à 150K€	20K€ à 50K€
	Service d'autopartage	30K€ à 50K€	
	Développement véhicules moins polluants	10K€ à 15K€/Bn	
Favoriser la pratique des modes actifs	Itinéraires cyclables	A étudier	
	Service vélos		60K€ et 330K€
	Circulation/ stationnement	A étudier	A étudier

Un scénario qui permet d'envisager des actions sur le périmètre de la CA PFV et quelques actions en accord avec la Région

Scénario 3 en 2 temporalités :

2ème étape: Agir avec une AOM à l'échelle du syndicat mixte à moyen terme



Cadrage juridique

Délibération du Conseil syndical portant sur le transfert de la compétence organisation de la mobilité par le syndicat.

Délibération de la CA et des CC portant transfert de la compétence d'organisation de la mobilité au syndicat

En même temps, délibérations des CC portant demande du transfert de la compétence.

Le Préfet prend simultanément les arrêtés

Modification des statuts des CC et du Syndicat

Possibilité de demander le transfert des services à la Région

Mise en place du versement mobilité si souhaité.

Cadrage technique

Un scénario qui dote le territoire de la vallée de l'Ariège à court terme (2024) d'un organe décisionnaire majeur pour déployer une offre de mobilité du niveau de l'ambition du PGD et cohérente avec les objectifs du SCoT et du PCAET avec une assise technique pertinente.

La présence de la Région comme membre constitue une avancée déterminante dans la gouvernance d'une mobilité locale.

Cadrage économique

Versement mobilité :

- Syndicat des mobilités : **3 105 000 €** au taux de 0,8% répartis :
 - CA Foix Varilhes : **1 680 000 €**
 - CC PAP : **1 250 000 €**
 - CC du Pays Tarasconnais : **175 000 €**

Les portages envisageables en fonction des compétences actuelles

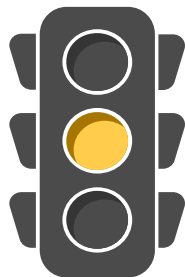
Leviers concernés	Actions économiquement dimensionnantes	Approche des coûts	
		Investissement	Fonctionnement/ an
Mieux coordonner l'offre de mobilité	Plateforme d'information	6K€/ Borne	Service SIG
	Agence de mobilité	Local	90K€ à 280K€
	Aménagement des PEM		
Organiser et développer les Transports en commun	Réseau F'Bus		240 à 900K€
	Réseau Pamiers		110 à 290K€
	Réseau Saverdun jusqu'à Mazères		85K€ à 250K€
	TAD Tarascon en service régulier		A étudier
	Renfort de l'offre régionale		A étudier
Accompagner la transformation des usages de la voiture	Aire de covoiturage	3K€/ place	
	Autostop et ligne dynamique de covoiturage	25 à 150K€	20K€ à 50K€
	Service d'autopartage	30K€ à 50K€	
	Développement véhicules moins polluants	10K€ à 15K€/Bn	
Favoriser la pratique des modes actifs	Itinéraires cyclables	A étudier	
	Service vélos		60K€ et 330K€
	Circulation/ stationnement	A étudier	A étudier

Un scénario qui permet d'envisager le déploiement de la totalité des actions initialement envisagées dans une stratégie cohérente avec les partenaires du territoire.

Scénario 3 en 2 temporalités:

1/Agir avec l'AOM de Foix et les 2 CdC en AO2 de la Région

2/Agir avec une AOM à l'échelle du syndicat mixte à moyen terme



MENACES

Projet de mobilité

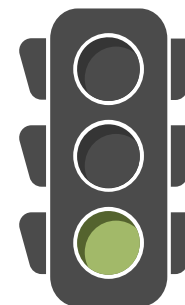
Comment garantir la réussite du projet sans une structure légitime permettant d'avancer sur ce projet de mobilité à l'échelle du SM.

Des incertitudes à ce stade sur la volonté de la Région de déléguer quelques aspects de sa compétence mobilité. Pour rappel, la Région n'a pas la capacité de prélever de Versement Mobilité.

Relation avec la Région

Relation institutionnelle

Une dynamique qui s'essouffle au fil du temps par l'absence d'une structure portant le projet de mobilités.



OPPORTUNITES

Un projet de mobilité avec une traduction opérationnelle progressive pour s'approprier la compétence mobilité. Un accompagnement du projet de mobilités à maturation via le SM SCoT (poursuivre la dynamique).

Création facilitée d'un partenariat fort et construire un projet commun (à terme via le SM SCoT).

Devenir à terme un Acteur de la mobilité reconnu et légitime

Scénario 3 en 2 temporalités

Quelle place pour le Syndicat SCoT Vallée de l'Ariège dans cette phase transitoire ?

Un des enjeux de ce scénario est de garantir la dynamique de projet pendant la **phase transitoire jusqu'à la constitution du Syndicat Mixte de Mobilité - AOM** - en lien étroit avec ces deux autres missions.

Une des pistes serait de légitimer le **Syndicat de SCoT comme acteur central de la planification de la mobilité** à l'échelle de tout le territoire.

L'objectif est d'assurer au Syndicat de SCoT, une place centrale dans les relations partenariales avec les acteurs de la mobilité afin d'orienter les décisions en faveur du projet du territoire :

- Travail partenarial avec la CA du Pays Foix Varilhes dans le cadre de sa définition de sa stratégie de mobilité, contrat de mobilité Agglo,
- Détermination du périmètre SCoT comme périmètre pertinent de "bassin de mobilité" (proposition PGD / Région du 30/10/2020)
- Echange avec la Région et le Département dans le cadre des évolutions des offres de mobilité, ...
- Participation au comité de partenaires voire aux contrats opérationnels de la mobilité.

Pour rendre opérante cette légitimité, une modification statutaire serait possible dès mars 2021.



Scénario 3 en 2 temporalités:

Les questions que ce scénario pose ?

Pour la Région :

- Quelle collaboration avec les EPCI et Syndicat SCoT VA dans la phase transitoire, en appui de l'Etat, de l'ADEME et du Département ?

Pour l'Etat :

- Quel accompagnement technique et juridique pourrait-être assuré de la part de l'Etat pour garantir la réussite de ce projet de gouvernance (modification statutaire du Syndicat SCoT, EPCI, modes de partenariat ...) ?

Synthèse comparative

	Maintien de l'existant avec une AOM urbaine du PFV	Syndicat Mixte AOM au 31/03/2020	Syndicat Mixte AOM en 2 temporalités
Mise en œuvre du projet de mobilité global	 Un projet dépendant des volontés régionales	 Une structure cohérente pour le projet	 Une montée en puissance dans la réalisation du projet
Relation avec la Région et engagement d'un travail partenarial	 Un partenariat régional collaboratif	 Un choix contraire au positionnement régional	 Des étapes permettant à la Région de s'inscrire dans le projet du territoire
Relation institutionnelle entre acteurs du territoire	 Quelle structure porteuse du projet de mobilité ?	 Une légitimité de porter le projet de mobilité	 Une étape transitoire sans structure porteuse

Rappel des prochaines étapes

1. Comité technique de prolongements des échanges techniques suite au CoPil du 07/12/2020, notamment auprès de l'Etat, la Région et le Département le 9 décembre 2020
2. Conseil syndical du 15 décembre 2020 pour valider le scénario à décliner (entre janvier et mars 2021)
3. Déclinaison stratégique et technico-financière du scénario choisi en Conseil syndical du 15 décembre 2020.
4. Rencontre des élus SCoT - Etat avec les élus du SM PETR du Lunevillois (Région Grand Est) en janvier 2021 (ayant pris la compétence AOM depuis le 1er janvier 2018) / échanges CC Gascogne toulousaine + Pic St Loup.

POUR PROLONGER L'INFORMATION

Amandine COUREAU - Directrice du Syndicat

- Courriel : a.coureau@scot-vallee-ariege.fr

Sylvain PEYRON - Chef de projets Mobilités

- Courriel : mobilites@scot-vallee-ariege.fr
- Téléphone : 05.61.69.01.61
- Site Internet (rubrique Plan Déplacements) : www.scot-vallee-ariege.fr